

« LE SANTECOIS »

FEUILLE DE LIAISON ET D'INFORMATION

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

N° d'appel d'urgence (état civil...)
le samedi matin de 9h30 à 12h :
06.77.67.37.85

SERVICES DE GARDE

Médecins de garde :
EN CAS D'URGENCE
APPELEZ LE 15 !



Pharmacies :

Du 8 au 14 février :

DELANDE – 4, rue du Croissant – Henvic

☎ 02.98.62.84.58.

Du 15 au 17 février :

LE BOT – 24, rue Gen Leclerc – St Pol

☎ 02.98.69.00.49.

Lundi 18 février :

MORIN-COQUENDEAU – 15, rue du Gen. Leclerc – St Pol

☎ 02.98.69.01.62.

Mardi 19 février :

LE MAT – 9, rue Croix au Lin – St Pol

☎ 02.98.69.02.88.

Mercredi 20 février :

LE BOT – 24, rue Gen Leclerc – St Pol

☎ 02.98.69.00.49.

Jeudi 21 février :

Pharmacie du Léon – Centre Commercial – Place de l'Evêché – St Pol

☎ 02.98.69.01.42.

ETAT CIVIL

Naissance :

Klévenn CHAPOTOT, né le 22 janvier, fils de Christophe et de Jessica, 669, rue Korn Yar.

Lola ABALAIN, née le 23 janvier, fille de Jean Marc et de Sophie, 467, rue de la Plaine.

Décès :

Roger GLEVAREC, 80 ans, décédé le 26 janvier, 171, rue Yves Le Morvan.

ELECTION

INFORMATIONS GENERALES

AUX ELECTEURS

(résumé de dispositions du code électoral applicable aux communes de moins de 3500 habitants, pour les municipales.)

L'élection des conseillers municipaux a lieu les dimanches 9 et 16 mars 2008. Les électeurs ne votent pas pour élire directement le premier magistrat de la commune, mais pour élire les 19 conseillers municipaux de Santec. Ce nombre de 19 conseillers a été fixé par arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2008. Ce nombre est fonction de la population de la commune. La population prise en compte est la « population municipale authentifiée » avant l'élection, résultant du recensement général de 1999, soit, 2 133 habitants.

Les 19 conseillers municipaux voteront ensuite, lors d'une séance du conseil municipal qui aura lieu après les élections municipales, pour élire celui ou celle qui deviendra le Maire, parmi les membres du nouveau conseil.

Mode de scrutin :

Les conseillers municipaux de Santec sont élus pour six ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours et sont renouvelés intégralement.

Les bulletins de vote peuvent être librement établis ou modifiés par les électeurs. Les électeurs peuvent librement apporter leur suffrage, même à des personnes n'ayant pas fait acte de candidature.

Aucune disposition ne restreint la possibilité d'être présent au second tour.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Règle de validité des suffrages :

Dans le cas de Santec, aucun dépôt de déclaration de candidature n'est obligatoire. Les suffrages exprimés en faveur de personnes qui ne se sont pas portées candidats ou qui n'ont pas déposé de bulletins de vote sont valides.

Les bulletins qui comportent moins de noms qu'il n'y a de conseillers à élire, sont valides. Les électeurs peuvent donc voter pour une liste comportant un seul nom.

Ils peuvent également rayer des noms dans une ou plusieurs listes.

Les suffrages exprimés en faveur de candidats dont les noms sont inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire (19) ne sont pas comptés.

Les bulletins manuscrits sont valables. Le panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs candidats ou de toute autre personne) est possible.

Horaires d'ouverture des bureaux de vote :

Les trois bureaux de vote de Santec sont regroupés dans la salle omnisports, rue des Johnies.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures du matin.

Le scrutin sera clos à 18 heures.

HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES MUNICIPAUX

BIBLIOTHEQUE

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermature	Fermature
Mardi	10h-11h45	14h-17h
Mercredi	10h-11h45	15h-18h
Jeudi	Fermature	Fermature
Vendredi	Fermature	17h-20h
Samedi	10h15-11h45	14h-16h

MAIRIE

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h.

AGENCE POSTALE

L'Agence Postale est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et le samedi de 9h à 10h45.

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

MAISON DES PERMANENCES

Kéroulas • 29250 Saint-Pol de Léon • Tél. salle A : 02 98 19 16 69 • salle E : 02 98 19 16 75

Dialogue et ouverture	Tous les samedis de 10h00 à 12h00	Salle A
MAISON DES SERVICES - ESPACE COMMUNAUTAIRE 29 rue des Carmes • 29250 Saint-Pol de Léon • Tél. 02 98 69 10 44		
Adil	2 ^e mercredi de 13h30 à 16h30	
Armée de terre	1 ^{er} mercredi de 9h00 à 12h00	
ANPE	Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sauf mardi après-midi	
Art (Atelier Recherche Travail)	Mercredi de 14h00 à 16h30	
Caf (Caisse d'Allocations Familiales)	Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	
Cicas (Caisses des retraites complémentaires)	2 ^e et 4 ^e vendredis sur rendez-vous au 02 98 44 04 99	
Clic (Gérontologie)	Mardi 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous - Tél. 02 98 29 13 99	
CPAM (Sécurité sociale)	jeudi de 8h30 à 12h00	
Cram (Retraite)	1 ^{er} et 3 ^e mercredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous	
Cram (Sociale)	1 ^{er} et 3 ^e jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous	
Espace Pol Aurélien (Maintien à domicile)	Tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	
France Alzheimer	2 ^e mercredi matin de 9h30 à 11h30	
Mission Locale	Mardi, mercredi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, jeudi 8h30 à 12h00	
MSA (Permanence administrative)	1 ^{er} et 3 ^e mercredis de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous	
MSA (Permanence sociale)	1 ^{er} et 3 ^e mardi de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous	
Pact Arim	1 ^{er} mardi de 13h30 à 14h30	
Plie (Plan local pour l'insertion et l'emploi)	Lundi et mardi après-midi, jeudi et vendredi matin	
Resam (Réseau d'échange de services aux associations)	1 ^{er} jeudi après-midi	
Réseau Assistance Maternelle	Lundi et vendredi - Tél. 02 98 69 23 13	
Réseau Alzheimer	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Espace Paul Aurélien	
Synd. Mixte Léonard (Habitat)	2 ^e et 4 ^e mardis de 10h30 à 12h00	
Union Sociale Retraités Marins	1 ^{er} mardi de 9h00 à 12h00	

SANTÉ

DEPISTAGE DU CANCER COLORECTAL



Le cancer colorectal est actuellement responsable de 300 décès par an dans le Finistère. Seul un dépistage précoce permet de lutter efficacement contre ce fléau.

Une première campagne de dépistage du cancer colorectal s'est déroulée avec succès de septembre 2004 à septembre 2006.

120 000 finistériens ont participé à cette campagne, soit 58% de la population concernée (50 à 74 ans).

Cette campagne a révélé :

- Pour le test Hémocult gratuit : 2 600 cas positifs.
- Pour les coloscopies pratiquées en cas de test positif : 690 cancers dont 610 ont pu être guéris facilement par coloscopie ou chirurgie sans traitement complémentaire tel que radiothérapie ou chimiothérapie. De plus, l'ablation de polypes au cours des coloscopies effectuées a permis d'enrayer leur évolution vers le cancer.

Ces résultats montrent l'efficacité de cette campagne qui permet d'envisager une diminution significative de la mortalité due au cancer colorectal.

Une deuxième campagne est en cours. Elle se déroule dans les mêmes conditions que la première.

Si vous n'avez pas encore réalisé votre test Hémocult gratuit, n'hésitez plus et parlez en à votre médecin traitant ou à votre pharmacien. Si vous l'avez déjà réalisé, pensez à le renouveler tous les deux ans.

Contacts :

Ligue contre le cancer/Comité féminin

☎ 02.98.47.40.63.

ADEC 29

☎ 02.98.33.85.10.

COMMUNIQUÉ

EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

A compter du 1^{er} février 2008, le service sera assuré par la SAUR en remplacement de la Société des Eaux de l'Ouest. Le Syndicat intercommunal des eaux dont fait partie notre commune change donc de prestataire en ce qui concerne la distribution de l'eau potable et la prise en charge des installations d'assainissement collectif.

Un relevé des compteurs sera effectué début février. La facturation estimée de décembre (dont vous n'avez pas été destinataire comme les années précédentes) sera remplacée par une facture basée sur la consommation réelle des 7 derniers mois. Elle sera éditée courant février par la SEO.

En juin 2008, la SAUR éditera une facture basée sur une estimation des consommations depuis février.

Le rythme habituel de diffusion des factures reprendra ensuite avec une facturation réelle en décembre et une estimation en juin.

**Pour tous les problèmes relatifs à l'eau et l'assainissement, un nouveau numéro disponible 7jour/7 et 24h/24 :
0 811 460 313**

AVIS

VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

Cession de la caravane communale

Monsieur le Maire informe que la commune n'ayant plus usage de la caravane qui servait à héberger la gérante du camping, ce bien communal est mis à la vente.

Description de la caravane :

Marque : CARAVELAIR

Caravane sans auvent

Type : A4204PO

Date de 1^{ère} mise en circulation : 10/05/96

Date d'acquisition par la commune : 16/08/2000

Toute personne intéressée par l'acquisition de cette caravane ou désireuse d'obtenir de plus amples renseignements ou voir la caravane, peut prendre contact avec le service administratif de la mairie aux heures habituelles d'ouverture (tél. mairie : 02.98.29.74.65.). Les offres de prix devront parvenir, par courrier recommandé, à

Monsieur le Maire

Mairie de SANTEC

71, Place Isidore

29250 SANTEC

pour le 27 février 2008 à 17h au plus tard.

L'enveloppe portera la mention « offre pour la caravane de la commune ».

L'ouverture des offres se déroulera le 28 février à 10h00 en mairie de SANTEC.

POINT-TRI

Le point-tri de la rue de Brenesquen sera déplacé sur le parking du pont de la rue de Verdun, à partir du 11 février 2008.

EMPLOI

OUVRIER AGRICOLE

Recherche personnel pour plantation d'échalottes sur Cléder, en février, mars et avril 2008.

☎ 02.98.69.49.26. (heures des repas)

☎ 06.79.96.92.39.

VIE ASSOCIATIVE

SNSM



A l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée le 25 janvier, plusieurs membres de la SNSM de Santelec ont reçu la médaille de la Commune en récompense de leur dévouement.

L'association des Sauveteurs Bénévoles a intégré la SNSM depuis 2004.

Pierre CASTEL, vice président de la SNSM est sauveteur bénévole depuis 1980.

Jean Michel TOUS, guetteur, radio, est sauveteur bénévole depuis 1982.

Jean Paul NICOL, président de la SNSM est sauveteur bénévole depuis 1983.

Lionel JACQ, ancien trésorier, canotier, est sauveteur bénévole depuis 1983.

Bruno L'HOURL, patron du canot, est sauveteur bénévole depuis 1988.